Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 11 Joumada II 1444
4 Janvier 2023

N° 2

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **18**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **23**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **29**
Homologation de résolutions **30**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **30**
Avis aux créanciers..... **31**
Convocations
Sociétés anonymes **33**
Divers
Avis au public..... **34**
Rectificatifs **34**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar

Société anonyme

Capital : 122.661.900 Dinars

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0083570N

En vertu de l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration n°04/2022 du 6 décembre 2022, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 16 décembre 2022 sous le numéro 22709959, quittance numéro M120046, dont un exemplaire a été déposé au Registre National Des Entreprises le 20 décembre 2022 sous le numéro 2022170574, il a été décidé de :

- Nommer Monsieur Hichem Benhmida en qualité de Vice-président du Conseil d'Administration jusqu'à la clôture de l'exercice 2024, tout en poursuivant l'adoption de la co-signature des contrats et les documents bancaires entre le Président du Conseil d'Administration ou le Vice Président du Conseil et le Directeur Général ou qui le remplace.

- Donner pouvoir à Monsieur Mehdi Baklouti le Directeur financier pour signer avec le Président du Conseil d'Administration ou le Vice Président du Conseil d'Administration, les promesses de vente, les contrats de vente, les actes de précision, les ordres d'achat, les chèques et les documents bancaires en l'absence du Directeur Général pendant son congé annuel et les missions à l'étranger.

2022R03102SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société Tunisienne de Lubrifiants SOTULUB

Société anonyme

Au capital de 10.972.500 DT

Siège social : Rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis Nord

Identifiant Unique : 0005985Z

Numéro CNSS : 6245988

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 22/12/2022 enregistré à la recette des finances, les Berges du Lac Tunis le 27/12/2022 sous le numéro 22710274 Quittance n°123333 dont un exemplaire a été déposé au centre National du Registre des entreprises le 29/12/2022 sous le n° 2022183067, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

La nomination de M. Chokri Ben Lakhal responsable du cabinet Ben Lakhal Chokri CBC d'Audit et Conseils, commissaire aux comptes de la société pour trois années couvrant les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022R03104SANB2

DJERBA TRADE & SERVICES

Société anonyme

Capital social : 3 344 589 D

N° CNSS : 0015728144

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0712628S

Code fiscal : 712628/SA/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le vendredi 25 mai 2022 au bureau de la société à Djerba enregistré à la recette des finances de Midoun le 29 novembre 2022 sous le n°22704428 quittance n°M080173, dont un exemplaire a été déposé au centre National de registre des Entreprises auprès du Tribunal de 1ère Instance de Médenine le 23/12/2022, sous le n°2022176435, il a été approuvé à l'unanimité l'augmentation du capital social pour le porter de trois millions trois cent quarante-quatre mille cinq cent quatre vingt-neuf dinars (3 344 589 D), à six millions deux cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix dinars (6 244 590 D), soit une augmentation de deux millions neuf cents mille et un dinars (2 900 001 D). Cette augmentation est à réaliser selon les procédures légales en vigueurs. Suite à cette décision l'article six des statuts sera modifié.

2022X01662SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital et modification des statuts

Société «Traders Investment Managers»

Société anonyme

Capital social : 168 000 Dinars

MF : 1086217/T/A/M/000

RC : B2410692009

N° CNSS : 00285789-27

Siège social : Imm Nawrez Bloc C-Appt C21, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 septembre 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 7 novembre 2022 sous le n°22505005 quittance n°M007794 dont une copie du dossier de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un dépôt au registre national des entreprises de Tunis le 29/12/2022 sous le n°2022182049. Il appert que le capital social de la société Traders Investment Managers a été augmenté de (168.000) dinars à (278.040) dinars soit une augmentation de (110.040) dinars en numéraire et par compensation du compte courant des actionnaires, par l'émission de (3 930) actions nouvelles souscrites en numéraire et libérées intégralement de 28 dinars chacune.

Par conséquent, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

Article 6 nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante dix huit mille quarante (278 040) Dinars, divisé en neuf mille neuf cent trente (9 930) actions de vingt huit (28) dinars chacune.

2022403197SANB2

Augmentation du capital

Société MB KAMMOUN IMMOBILIERE SA

Société anonyme

Au capital de 21.500.000 Dinars

MF : 1115754E/P/M/000

Siège social : 12, Rue 7106 El Manar 2 - Tunis

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2022, dont le PV a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 7 Novembre 2022, quittance n°7804, enregistrement n°22505013, les actionnaires de la société ont décidé d'augmenter le capital social, cette augmentation est faite par conversion du compte courant actionnaire de Société «CLINIQUE INTERNATIONALE D'OPHTALMOLOGIE Sarl» en actions, d'un montant de (15 300 000.000) DT et la création de (1 530 000) actions nouvelles de (10) dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à la Société «CLINIQUE INTERNATIONALE D'OPHTALMOLOGIE Sarl»

La déclaration de souscription et de versement a été déposée auprès du receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis, en date du 20 décembre 2022, enregistrement n°22805679, 22805680, 22805678 et 22805677 quittances n°8784, 8787, 8785 et 8783 ; deux copies des actes suivants ont été déposées au Registre National Des Entreprises le 01/12/2022 sous le n°2022149814 :

- Procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires enregistrés;

- Procès-verbal du conseil d'administration enregistré ;

- Rapport spécial du commissaire aux comptes;

- Déclaration de bénéficiaire effectif;

- Liste mise à jour des actionnaires;

- Déclaration de Souscription et de Versement;

- Liste des Souscripteurs et état des Versements;

- Certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes.

L'augmentation du capital a été définitivement réalisée, une modification corrélative des statuts (article 6) est faite suite à la réalisation de cette augmentation.

2022403198SANB2

Notice

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS RESERVEE A LA SOCIETE INMA HOLDING

IDEAL HOLDING

Société anonyme

Au capital social de 1.000.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Chotrana, Technopole El Ghazela, 2056, Raoued, Ariana - Tunisie

Identifiant unique : 1662801Q

Matricule fiscal : 1662801/Q

Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les bases de conversion, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 septembre 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date du 19 décembre 2022 sous le numéro 22705642, quittance numéro M008738 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions de 190.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de dix Dinars Tunisiens (10 DT) chacune totalisant un montant global d'un million neuf cent mille Dinars Tunisiens (1.900.000 DT), réservé à la société INMA HOLDING.

Les OCA seront régies par les dispositions légales en vigueur et par une convention d'émission des OCA conclue entre la Société et la société INMA HOLDING.

Société Emettrice : IDEAL HOLDING, société anonyme au capital social de 1.000.000 DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 1662801Q, dont le siège social est situé à la Zone Industrielle Chotrana, Technopole El Ghazela, 2056, Raoued, Ariana - Tunisie (ci-après la "Société").

Montant de l'émission des obligations convertibles en actions : Un million neuf cent mille Dinars Tunisiens (1.900.000 DT).

Objet social : La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 septembre 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises en date 20 décembre 2022 sous le numéro 2022171095 et dont une annonce publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises en date du 27 décembre 2022, sous le numéro 2022171095.

Nombre et valeur des obligations convertibles en actions à émettre : 190.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de dix Dinars Tunisiens (10 DT) chacune, totalisant un montant global d'un million neuf cent mille Dinars Tunisiens (1.900.000 DT).

Libération : Intégrale à la souscription, concomitamment à la date de signature de la convention d'émission d'obligations convertibles en actions.

Forme des obligations convertibles en actions : Les obligations seront nominatives.

Période de souscription : La souscription aux obligations convertibles en actions devra être réalisée durant les quinze (15) jours suivant la date de publicité de cette

notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de quinze (15) jours pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations convertibles en actions émises.

Modalité de souscription : Par conversion d'une créance d'un million neuf cent mille Dinars Tunisiens (1.900.000 DT) détenue par la société INMA HOLDING à l'encontre de la Société.

Date de jouissance : A la date de clôture de la souscription.

La date de maturité des OCA : Les obligations convertibles en actions seront émises pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de clôture de la période de souscription.

Rémunération : Annuellement, dans un délai de trente (30) jours suivant la tenue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers de l'exercice précédent, la Société paiera en numéraire annuellement aux titulaires d'obligations convertibles en actions en rémunération des obligations convertibles en actions un montant, conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Date de remboursement : Sous réserve du non-exercice par les titulaires des obligations convertibles en actions de tout ou partie de leur droit de conversion en actions des obligations convertibles en actions, les obligations convertibles en actions non converties seront remboursées par la Société le jour de la maturité des obligations convertibles en actions.

A cette date, la Société paiera en numéraire au Souscripteur le montant en principal des OCA non converties ainsi que la rémunération due et non payée à cette date, et ce conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

La Société ne sera pas en droit de procéder à un remboursement anticipé de tout ou partie des obligations convertibles en actions, sans l'accord des titulaires des obligations convertibles en actions.

Actions à émettre en conversion des obligations convertibles en actions : Les obligations seront convertibles en actions nouvelles de la Société.

Parité de conversion des obligations convertibles en actions : La parité de conversion des obligations convertibles en actions sera déterminée sur la base de la valeur des fonds propres, conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Modalités de conversion : A tout moment durant la période commençant à la date de souscription des OCA et s'achevant un an avant la date de Maturité «1ère Période de Conversion» et à condition qu'un Evènement de Liquidité soit survenu durant cette période, le Souscripteur sera en droit de notifier sa décision de convertir en Actions tout ou partie des OCA, selon la Parité de Conversion prévue à la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

A tout moment durant la période commençant un an avant la date de Maturité et s'achevant à la date de Maturité «Période de Conversion», le Souscripteur sera en droit de notifier sa décision de convertir en Actions tout ou partie des OCA, selon la Parité de Conversion prévue à la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Les Actions qui résulteraient de la conversion des OCA donneront les mêmes droits que les autres Actions émises par la Société et porteront jouissance à compter du 1er janvier de l'année au cours de laquelle a eu lieu la Conversion y compris sur l'ensemble des résultats reportés nés avant cette date.

Notification de Conversion : La décision des titulaires d'OCA de convertir tout ou partie des OCA fera l'objet d'une ou de plusieurs notifications de conversion, adressée(s) à la Société, dans la forme prévue par la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Forme des actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions : Actions ordinaires.

Conditions particulières : Au cas où la Société serait défaillante dans le paiement d'une somme quelconque due aux titulaires des obligations convertibles en actions à sa date d'exigibilité, la Société sera tenue de payer un intérêt de retard sur cette somme à compter de la date d'exigibilité jusqu'à la date de paiement effectif au taux toutes taxes comprises de 15 % l'an.

Etablissement domiciliataire : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété par le service financier des obligations convertibles en actions seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la Société.

Garantie : Les obligations convertibles en actions ne sont assorties d'aucune garantie. Les obligations convertibles en actions ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires de l'émetteur.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice

suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires d'obligations convertibles en actions et lieu de réunion : La convocation de l'Assemblée Générale Spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 355 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2022403205SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Au sens des articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Société VITAL

Société anonyme

Au capital de 2.220.000 TND

Siège social : Avenue Abderrahmen El Bahri, Boumhel El Bassatine, Ben Arous, Tunisie

Identifiant Unique : 0748728N

Montant de l'augmentation de capital : Un montant en nominal de 337.740 Dinars pour porter le capital social de 2.220.000 Dinars à 2.557.740 Dinars, majoré d'une prime d'émission globale de 7.869.342 Dinars.

Objet social : La fabrication d'aliments diététiques et de produits parapharmaceutiques et le conditionnement et l'emballage de produits parapharmaceutiques.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 décembre 2022, a été enregistré à la recette des finances de Boumhel le 28 décembre 2022 sous le n°22703886, Quittance n°M075203, et a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 décembre 2022 sous le n°AC022072022.

Actions nouvelles à souscrire : 33.774 Actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune, majorée d'une prime d'émission par action égale à 233 Dinars, soit un prix de souscription unitaire de 243 Dinars, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement en espèces.

Admission aux AG et droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles.

Répartition du résultat, du boni de liquidation et constitution des réserves : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faites des frais et charges ainsi que des amortissements, majorés ou minorés des résultats reportés et ce, après déduction d'une fraction (5%) pour constituer la réserve légale. L'Assemblée Générale pourra distribuer le solde des bénéfices ou le reporter sur l'exercice suivant. Le boni de liquidation est réparti proportionnellement entre actionnaires.

Période de souscription : Les souscriptions sont ouvertes depuis la date de l'assemblée générale extraordinaire et la date de clôture est fixée à l'expiration d'un délai de six (6) mois à compter de ladite date, sauf clôture anticipée en conséquence de la souscription de 100% du montant de l'augmentation.

Versement des fonds : Les fonds seront versés sur un compte indisponible ouvert dans les livres de la Banque de Tunisie sous le numéro 05009000028087153086.

Convocation de l'AGE : L'AGE a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 276 C.S.C.

2022403210SANB2

Notice Projet d'Augmentation du Capital de 3 983 000 DT

De la société PALMA WOOD

Identifiant Unique : 1495406Z

1. Dénomination : PALMA WOOD-SA

2. Forme juridique : Société Anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

3. Siège social : Avenue du 14 Janvier Slim Center café OXFORD 4051 Sousse

4. Objet social : Industrie du bois composite

5. Capital actuel : 6 131 000 DT

6. Durée : 99 ans

7. Augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22/12/2022 a décidé l'augmentation de capital en numéraire et par conversion des comptes courants actionnaires d'un montant de 3 983 000 dinars avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription pour le porter de 6 131 000 à 10 114 000 dinars.

8. Dépôt provisoire : le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 22/12/2022, a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 26/12/2022 sous le n°1016790 quittance n°M009004 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 27/12/2022 sous le n°AC092002022

9. Nombre d'actions : le nombre d'actions à souscrire est fixé à 398 300 actions nouvelles.

10. Valeur nominale : la valeur nominale de chaque action à souscrire est fixée à dix (10) dinars.

11. Lieux de versement des souscriptions : Banque de Tunisie Agence Sousse BEB JDID n° : 05 503 0000340870320 03

12. Délais de souscription : la souscription doit être intégralement réalisée selon les délais légaux avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration desdits délais.

2022403211SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis d'information

CONSOLIS ENGINEERING SERVICES TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba, 2033, Mégrine

Identifiant Unique : 1219973N

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 28 novembre 2022 à 11 heures au siège social de la société, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 22 décembre 2022, sous le n°22705729, quittance n°88282, et déposé au RNE le 28 décembre 2022, dossier n°2022181236, les associés ont décidé de :

- Accepter la démission de M. Jean-Marc Paul Mercier de son poste de Gérant

- Nommer M. Morsi Mellouli en tant que nouveau Gérant à compter du 1er décembre 2022 pour la durée de la société.

2022R03089SRLB2

«ENOVE»

Sarl au capital de 600 000 dinars

Siège social : 28 rue 8601 - ZI La Charguia, Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0821513P

L'Assemblée générale extraordinaire d'ENOVE réunie le 17 août 2022 (p.v enregistré RF Charguia, le 6 octobre 2022, sous le n°22708074, quitt 118528) a décidé la poursuite de l'activité de la société.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 11/10/2022 sous le n°4.

2022R03090SRLB2

«G. BOUGEROLLE & Cie»

Sarl au capital de 100 000 dinars

Siège social : 28 rue 8601 ZI La Charguia, Tunis - Carthage

IU : 0003042C

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 22 août 2022 (p.v enregistré RF Charguia, 29/9/2022, n°22707842, quitt 116943), a renouvelé : - M. Peter Bismuth, dans ses fonctions de gérant de la société avec les pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la société; - le cabinet «IAM» dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 18 octobre 2022 sous le n°238.

2022R03091SRLB2

«LIPP»

Sarl au capital de 1 000 000 DT

28 rue 860, ZI La Charguia 2035 Tunis - Carthage

IU : 0003058H

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 23 août 2022 (P.V enregistré RF Charguia, 14/9/2022, n°22707309, quitt n°111289), a renouvelé : - Mme Michèle Bismuth et M. Peter Bismuth, dans leurs fonctions de co-gérants de la société, tous deux ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société; - le cabinet «IAM» dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 28 septembre 2022 sous le n°481.

2022R03092SRLB2

SOCIETE COLLEGE PRIVE JELJELI LE DEFI SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : Cent mille dinars

Siège social : 14 Taksim Sadkaoui El Bhira ; 7000 Bizerte

Identifiant Unique : 1549454 E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7/8/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 30/8/2022 sous le n°22702886, quittance n°MO48463 et suivant l'acte de cession des parts sociales en date du 09, 15 et 16/8/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 31/8/2022 sous le n°22102904, quittance n°MO48627 et l'acte de cession en date du 15/8/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 31/8/2022 sous le n°22102905, quittance n°MO48628 dont un exemplaire de chacun a été déposé au registre national des entreprises à Bizerte le 24/12/2022 il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation de la cession des 167 parts sociales effectuée par Mr Selim Zouaoui au profit de Mlle Chaima Slimani.

- L'approbation de la cession des 166 parts sociales effectuée par Mlle Sinda Zouaoui au profit de Mlle Abir Sahli et à Mlle Arij Sahli, à parts égales entre elles, soit quatre vingt trois (83) parts sociales pour chacune.

- La modification des articles 6 et 8 des statuts.

2022R03100SRLB2

SAGEMCOM TECHNOLOGY BBD TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1332355D

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 26/9/2022 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène, 1082 Tunis en date du 2/11/2022 sous QN°M087308 EnrgN°22506439)

- Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Monsieur Bertrand, Pierre, Pascal, Philippe MILLOT en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

- Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Monsieur Bertrand, Pierre, Pascal, Philippe MILLOT, au siège de la liquidation sis à la Zone Industrielle de Borj Ghorbel - 2013 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° 1332355D le 8/11/2022 sous dossier n°2022123674.

2022403200SRLB2

Société en cours de liquidation

SAGEM TUNISIE COMMUNICATION SARL

Société à responsabilité limitée - Non résidente

Capital social : 70.880 dinars

Siège social : BP 290 - Z.I Borj Ghorbel - 2013 Ben Arous

I.U : 0934878S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30/6/2022 (enregistré à la recette des finances de Fouchana, le 27/9/2022 sous Qn°M054355 Enrg n°22702080), les associés ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet M.S Louzir-représenté par Madame Sonia Louzir en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

- Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° 0934878S en date du 4/10/2022 et sous dossier n°202292232.

2022403201SRLB2

KNAUF LES CARRIERES SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.000.000 DT

Zone Industrielle de la Mghira 1 - Lot n°9- 2082 Fouchana

I.U : 0986137 W

Suivant un P.V de la décision collective ordinaire des associés du 12/7/2022 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 21/10/2022 sous Qn°M087869. Enrg n°22804673).

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la société «ECC MAZARS» représentée par Mr. Mohamed Ali El Aouani Cherif en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0986137 W en date du 3/11/2022 sous dossier n°2022120682.

2022403202SRLB2

Société Africaine de Presse et de Communication (SAPCOM) SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.000.000 DT

15, Rue 18 Janvier - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 001599 A

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 1/12/2022 (enregistré à la REAS, Tunis le 2/12/2022 sous le Qn°M08413 En°22805422).

Les associés confirment le mandat de Mme. Danielle, Marie, Hélène Oberto Ep. Feu Ben Yahmed en sa qualité de gérante pour une durée indéterminée

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2021

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° 001599 A en date du 27/12/2022 sous dossier n°2022179073.

2022403203SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances El Menzah6 quittance n°M156677 enregistrement n°22208505 le 5/12/2022 publié au journal Essabah Mme Ons Jdidi a cédé à Mr Mouheb Bousshila et Omar Moussa le F.C sis à 40 rue Saad Ibn Wakass à 30MD.

Les oppositions seront faites auprès de Maître Houda Jrad à son bureau sis au 13 avenue bab bnet.

Annonce publiée au journal le 30/12/2022.

2022T01387FCCC2

Avis

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche quittance n°M099244 enregistrement n°22205692 le 19/12/2022 publié au journal ESSabah Mr Youness Mejri a cédé à Mr Lasaad Jbali le FC sis au 10 cité Zayatine - Tunis à 30MD. Les oppositions seront faites auprès du vendeur à son domicile 13 Rue Rakada Bardo.

Annonce publiée le 30/12/2022.

2022T01388FCCC2

Avis

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances La Manouba quittance n°M069824 enregistrement n°22204362 le 30/11/2022 publié au journal Essabah Mme Khadija Hazem a cédé à Mr Amine Rabaoui le F.C sis au 14 bloc Narjess3 Résidence les Orangers à 29M500D.

Les oppositions seront faites auprès de Maître Houda Jrad à son bureau sis au 13 avenue bab bnet.

Annonce publiée le 30/12/2022.

2022T01389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 27/12/2022 et enregistré à la recette des finances El Marsa Tunis quittance n°150999 n° d'enregistrement 2208093, Mr Mohamed Ben Ali Ben El Hadj Mohamed Salah Hamlaoui, C.I.N n°00122952 du 3/6/2021, a vendu à Mme Alla Bent Mohamed Ben Ali Hamlaoui, C.I.N n° 05418960

du 8/10/2011 la totalité du fonds de commerce sis au 99 Rue Hédi Cheker Cité ERRIADH Marsa Nord dont l'activité de tout commerce.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Annonce publiée au journal La Presse du 31/12/2022.

2022T01390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances d'Hammamet le 23/02/2021 Quittance n° M019806 et enregistrement n°21200892 la société lahmar-color, gérant Mokhtar Lahmar a vendu à Mr Slaheddine Ben Fraj Tourki la totalité du Fonds de Commerce de photographe et vente des cadeaux à la Rte nationale n°1 Manaret Hammamet.

Les oppositions se font entre les mains de maître Faida Ben Slema dans les 20 jours qui suivent la publication du présent à l'adresse de son bureau Avenue la République à Hammamet.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse le 22/12/2022.

2022R03088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Mornag le 26/12/2022 sous le numéro 22202255 Quittance n°M069731 Mr Bechir Dguechi a vendu à Mr Mohamed Dguechi le fonds de commerce ayant pour activité commerce boucherie. D'un local sis à cité Essalem Mornag.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Un avis de vente est paru au journal «le Quotidien» le 29/12/2022.

2022R03093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

M. Aouidi Kamel vend et cède à la société Djebali distribution le fonds de commerce tout commerce sans identifiant unique sis au 46 et 48 rue 6979 Omrane supérieur Tunis suivant un contrat de vente enregistré à la recette des finances Manar le 8/11/2022 quittance n°M080816 enregistrement n°22203044.

Les oppositions se feront au siège de l'acheteur.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 26/11/2022.

2022R03094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 23 août 2021 rédigé par le maître Walid Salem, avocat et enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 7/9/2021 sous quittance numéro M043811, Mr Mohamed Bouafia titulaire de CIN n°07016127 a vendu à la Sté EL FERDAOUS D'AGRO ALIMENTAIRE, MF : 14477974/L représentée par son gérant Mr Nizar Abid titulaire de la CIN n°06296386, la totalité du fonds de commerce sis au 26 - rue Haffouz - Ben Arous destiné à exercer tout commerces sans exception.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T chez le cabinet de maître Walid Salem sis au 86- av Hédi Chaker - Nabeul - 8000.

Cette annonce est publiée au journal quotidien «Essahafa» le 29/12/2022.

2022R03095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22-7-2022 enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana le 22-8-2022 sous le n° de quittance 97004 n° d'enregistrement 2210645.

La société l'appart vend et cède le fonds de commerce lui appartenant exploité comme des locaux commerciaux avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société 3C immobilier sous le nom «Amir 21» enregistré sous n°C08 du complexe «Amir centre» sise au bloc C au rez-de-chaussée et 1er et 2ème étage de la résidence «Amir Centre» à l'Avenue Fatouma Bourguiba la Soukra, gouvernorat d'Ariana.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au local du fonds de commerce à la résidence «Amir centre» Sokra dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Il a été publié au journal le Quotidien le 29/12/2022.

2022R03097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22-7-2022 enregistré à la recette des finances rue de Paradis -Ariana le 22-8-2022 sous le n° de quittance 97010 n° d'enregistrement 22106455.

La société l'appart vend et cède le fonds de commerce lui appartenant exploité comme des locaux commerciaux avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société 3C immobilier sous le nom «Amir 20» enregistré sous n°C07 du complexe «Amir centre» sise au bloc C au rez-de-chaussée et 1er et 2ème étage de la résidence «Amir Centre» à l'avenue Fatouma Bourguiba la Soukra, gouvernorat d'Ariana.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au local du fonds de commerce à la résidence «Amir centre» Sokra dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Il a été publié au journal le Quotidien le 29/12/2022.

2022R03098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, édité par l'avocat

en cassation Mme Marnewi Soumaya enregistré à la recette des finances el-Mourouj le 20/12/2022 quittance n°088948 num d'enregistrement 22205513, Mme Sassia Nasir titulaire de la CIN 07060780 a cédé à Mr. Ibrahim Ouni titulaire de la CIN numéro 13503980 la totalité du fonds de commerce sise au 22 rue 20 Mars Mourouj 4 Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente des produits en plastique.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 3 janvier 2023.

2023R00001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, édité par l'avocat en appel Mr Mohamed Salah Eddine Aloui enregistré à la recette des finances el-Mourouj le 29/3/2021 quittance num 021247 num d'enregistrement 21201418, Mr Atef Ouni titulaire de la CIN 08635696 a cédé à Mr. Sofiene Ouni titulaire de la CIN numéro 13413494 la totalité du fonds de commerce sise au 66 rue 20 Mars Mourouj 4 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente des produits alimentaires, des fruits secs et des épices.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 3 janvier 2023.

2023R00002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'Av Taib Mhiri Siliana le 19/12/2022, quittance n°M053608, n° de l'enregistrement 22202267, les héritiers de la défunte Abir Jbeli qui sont son Veuf Cherif Ferjani, ses deux fils mineurs Ahmed Amine et Yahia Ferjani et son père Bechir Jbeli ont vendu à Melle. Hanene Chaouech la totalité du fonds de commerce exploité comme pharmacie de nuit, sis à la rue Habib Thameur Siliana avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera entre les mains de l'acheteur Melle Hanene Chaouech à son domicile élu sis à la pharmacie de nuit, sis à la rue Habib Thameur, Siliana dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du mercredi 28 décembre 2022.

2023R00004FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhel le 13/12/2022, quittance n°M072626, n° d'enregistrement 22203701, Mr. Ilyas Rihani titulaire de la CIN n°04510932 a vendu à Mr. Mohamed Ben Romdhane titulaire de la CIN n°06591625 la totalité du fonds de commerce destiné à toutes les activités commerciales, exploité dans le local sis à La résidence Yasmine, Boumhel Elbassatine, Ben Arous destiné à usage de tous commerces avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Ben Romdhane à son domicile élu sis à La résidence Yasmine, Boumhel Elbassatine, Ben Arous, Tunis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du mercredi 28 décembre 2022.

2023R00005FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié rédigé par Maître Faouzia Arfaoui et son assesseur enregistré au journal mensuel de notaire n°193 page 192 Mr Najib Ben Ali Ben Hédi Nahdi donne à Mr Ali Ben Hédi Ben Hssan Nahdi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1ère catégorie sis à l'avenue Habib Bourguiba Bouarada Siliana.

Les oppositions seront acceptées au local du fonds de commerce indiqués ci-dessus dans un délai de de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 31/12/2022.

2023R00006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 4/11/2022 enregistré à la recette des finances de Ksar Hlel le 20/12/2022, sous quittance n°M074416, n° d'enregistrement 22202266, Mr Zayetti Youssef demeurant au 11 rue lavande Ksar Hlel a cédé à la Sté Groupe zenguir de commerce, SARL, dont le siège demeurant à la rue wed soltan Moknine (MF : 1778614C) la totalité du fonds de commerce sis à la rue Haj Ali Soua Ksar Hlel exploité entant que local pour vente des produits alimentaires en gros. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur et seront recevables à son adresse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 27/12/2022.

2022S01536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14 décembre 2022 enregistré à la recette des finances sise à Hammam Sousse à Sousse le 16 décembre 2022 suivant quittance 125215

enregistrement n°22206887, monsieur Hssan Ben Mouhamed Baccouch ; tunisien; marchand; né le 20/01/1973, sise au 30 rue Elhadi Chaker Hammam Sousse, CIN : 05029576, délivrée en Tunisie le 10/6/1994, a vendu à la société COMTE LADJIMI, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Tunis 4011 Hammam Sousse, destiné pour tout commerce.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur, dans un délai de 20 jours, à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne au siège du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk du 3 janvier 2023.

2022S01539FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

RC : A131111998

Par acte sous seing privé daté du 26/12/2022 et enregistré à la recette des finances de Cité Erriadh Sousse le 27/12/2022 sous le n°M071898 Monsieur Kamel Jaidane a vendu à Mohamed Mehdi Jaidane le 1/3 du fonds de commerce d'une pharmacie sis à la rue 14 Janvier Ezzouhour Sousse registre de commerce n°A131111998. Les oppositions se font au bureau de Maître Ben Ammar Elhem sis au 3 rue des jasmins Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Alchourouk du 30/12/2022.

2022S01541FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé le 22/11/2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 24/11/2022 sous n° de quittance 67497 par maître Sfar Mohamed Atef l'avocat à Mahdia titulaire de la C.I.N 03992139 et immatriculation fiscale 0795414L Mr Ali Helali titulaire de la C.I.N n°03849187 et Mohamed Helali titulaire de la C.I.N n°03963149 et Ines Helali titulaire de la C.I.N n°08278905 et Elhem Helali titulaire de la C.I.N n°03994116 ont vendu et cédé à Mm Rim Cherif titulaire de la C.I.N n°08297958 la totalité d'un fonds de commerce «Jardin D'enfants Elbaraem» sis à Borj Erras Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels. Une annonce de cette vente est publiée au journal Echourouk du 31/12/2022.

Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2022S01543FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances avenue Victor Hugo Sousse sous le numéro 22304480 en date du 15/12/2022, quittance numéro MO79784. Société «exception», société à responsabilité limitée dont l'identifiant unique 1548861M son gérant Anis Ben Ali Daghari, commerçant, tunisien, né le 5/7/1969, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 02982056 délivrée le 26/10/1996 a cédé en tant que vente à la société «Fanny Travel and Events», société à responsabilité limitée demeurant au 1 passage Ibn Abdoun, deuxième étage, 1001 Bab Bhar, identifiant unique 1470466E son gérant Olfa Ben Achiba, Tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06403497 délivrée le 01/6/2018, le fonds de commerce situé à l'avenue du Colonel Al-Qarnawi, Khzama Al-Sharqiya, Sousse Al-Jawhara, exploité dans la vente de prêt-à-porter, afin de l'exploiter en tant qu'agence de voyage. Toutes les objections au paiement du prix sont acceptées entre les mains du vendeur, dont le siège est situé à l'avenue du Colonel Al-Qarnawi, Khzama Al-Sharquia, Sousse, dans les 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne et publié le 28/12/2022 dans les journaux Al-Shorouk (IP722/1213) et le Quotidien (IP722/1213).

2022S01544FCCC2

Partage consensuel

Ayant pour objet un fonds de commerce

Par un acte authentique du 24/4/2018 rédigé par deux huissiers notaires et enregistré à la recette des finances de Sfax le 26/4/2019, quittance M029254, M. Salaheddine Ben Mohammed Chaabouni, titulaire de carte d'identité nationale n°01015947, est devenu l'unique propriétaire du fonds de commerce exploité au local n°81 sis à Beb Jebli Souk Kriaa Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente de pain.

Sachant que le local est loué de son propriétaire la municipalité de Sfax par Mr Salaheddine Chaabouni, sa sœur Leila, titulaire de carte d'identité nationale n°01100637 et sa mère Rafiaa bent Tahar Chaabouni, Titulaire de la carte d'identité nationale n°1247854.

Toutes oppositions seront admises auprès du propriétaire actuel du fonds de commerce, Mr Salaheddine Chaabouni, domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 23/12/2022.

2022X01664FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté et signé le 23/11/2022 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 27/12/2022 quittance n°M112863 enregistrement n°22204035, Mr Foued Ben Najib Ben Mokhtar Rejab, né le 01/6/1989, ayant la carte d'identité nationale

n°08839852 délivrée le 29/9/2018, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1765047Z, sis à la Route Saltnia km 4 impasse Boujelbene Sfax, vend à Mr Ahmed Ben Mohamed Mongi Ben Youssef Kadri, né le 15/11/1991, ayant la carte d'identité nationale n°08880426 délivrée le 19/4/2018, sis à la Route Saltnia km 4,5 Sfax, la totalité du fonds de commerce ayant le nom commercial «cousins market» destiné à l'activité du commerce général des produits alimentaires en détail et des produits alimentaires et exploité au local sis à l'immeuble Ben Romdhane, Route Sidi Mansour km 9 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment le droit au renouvellement du bail. Toutes les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT auprès de maître Madiha Fourati avocate en cassation sise au 27 rue Haffouz 3000 Sfax où une copie du contrat a été déposée et qui a été publié au journal Essabeh du 30/12/2022.

2022X01665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 28/10/2022, enregistré à la recette des finances de La Marsa, le 28/10/2022, sous le n° de quittance 127860 numéro d'enregistrement 22206780 p, Mr Abd Kader Ben Youssef Sbouii a cédé la totalité du fonds de commerce enregistré au registre de commerce, n°1742355k, ancien numéro 0315152022A sis au n°7 rue el Kuweit la Marsa, à Mr Foued Ben Hdhili Rayssi.

Les oppositions sont recevables auprès du local du fonds de commerce sis au n°7 rue el Kuweit La Marsa, 20 jours au plus tard à partir de la parution de la présente au JORT délai de déchéance.

Cette publication est parue au journal le Quotidien du 8/12/2022.

2022403192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré le 21 décembre 2022 à la recette des finances de la Charguia sous le n°22210418 quittance n°139010, la société Omega Distribution, ayant son siège social à Immeuble l'Aouina Center, 4ème étage - Cité Taieb Mhiri - l'Aouina - 2045 - Tunis, (0832436/D) a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local n°29 sis au centre commercial "Les Jardins de la Soukra", la Marsa au profit de la société IKONIA Retail, (IU : 179816C), dont le siège social est sis au n°25, Rue 8603 - zone Industrielle - Charguia - 2035.

Les oppositions se feront au cabinet de Maître Salma Khaled, avocate dont le cabinet est sis au Complexe "les Métiers" Bureau n°B23 - 2ème étage. Les Jardins de Carthage - 2046 - Tunis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

La publication de la vente a été insérée dans le journal le Quotidien en date du 29 décembre 2022.

2022403194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/12/2022 enregistré à la recette des finances du Lac, le 21/12/2022, n° de quittance M0121594 sous le n° d'enregistrement 22210123, la société PARA FINESSE titulaire de l'Identifiant Unique 1745542Z a vendu à la société YES WIKAM titulaire de l'Identifiant Unique 1790995G la totalité du fonds de commerce destiné à usage exclusif de commerce, exploité dans le magasin M16 situé à la résidence Malek aux Berges du lac Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié à Echourouk du 28/12/2022.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au bureau du Maître Othmen Tanazefti avocat à la cour de cassation sis au 40 avenue Habib Bourguiba 4ème étage app n°15 la nouvelle Ariana 2080 Ariana domicile élu par les parties contractantes, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion.

2022403195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

La société cube en kit en la personne de son représentant légal, Baligh Kamoun, déclare qu'elle a acheté de la société Best Buy, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1293414C, le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité dans le magasin sis à la rue Fathi Zouhair Rawed km 1.5, suivant acte SSP en date du 10/11/2022, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 18/11/2022 sous le numéro M077437, quittance n°22203535.

Toute opposition à cette vente doit être signifiée entre les mains de l'acheteur à l'adresse 109 avenue el bassatine Soukra Ariana dans un délai de 20 jours du dépôt de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, lequel a été publié dans le journal, le quotidien du 22 décembre 2022.

2022403219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

La société cube en kit en la personne de son représentant légal, Baligh Kamoun, déclare qu'elle a acheté de la société Best Buy, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1293414C, le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité dans le magasin sis à la rue Fathi Zouhair Rawed km 1.5, sous les n°2 et 3, suivant acte SSP en date du 10 novembre 2022, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 18/11/2022 sous le numéro M077436, quittance n° 22203534. Toute opposition à cette vente doit être signifiée entre les mains de l'acheteur à l'adresse 109 avenue el Bassatine Soukra Ariana dans un délai de 20

jours du dépôt de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, lequel a été publié dans le journal le Quotidien du 22 décembre 2022.

2022403220FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé portant la signature légalisée de ses parties en date du 15 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen en date du 19 décembre 2022 reçu n° M100368 n° d'enregistrement : 22305169, Madame, Yossra Bent Mokhtar Ben Ameur Hmida épouse Aloui agissant pour le compte de Mohamed Ben Mokhtar Ben Ameur Hmida, demeurant à l'app 326 2ème étage immeuble 03 résidence Bochra Manouba a loué à Madame Salwa Bent Mohamed Ali Jendoubi épouse Amdouni demeurant à la Rue Matouia Ettadhamen Ariana avec les éléments moraux du fonds de commerce exploité au local commercial sis au n°584 rue 105 (7 Novembre auparavant) cité 02 Mars Ettadhamen Ariana, exploité dans la vente des épices et salaisons qu'elle exploitera dans la vente de vaisselle et articles de maison. La durée de la location est fixée à 5 ans renouvelable du 01 Janvier 2022 au 31 décembre 2027, et ce, moyennant un loyer annuel de 4800 dinars à raison de 400 dinars par mois pour la première année sachant que le loyer augmente chaque année de 7 % par rapport à l'année précédente. Ce contrat a été publié dans les journaux Achourouk et le Quotidien en date du 28 décembre 2022 sous le numéro IP 122/3715.

2022T01391FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/10/2021, enregistré le 26/12/2022 à la recette des finances d'el Menzah six sous numéro 22309047 quittance n°165207, la société La Borka immatriculée au RNE sous l'identifiant 1634509G et sise au 18 rue des juges, el Menzah 6, Ariana, a donné en location gérance à la Société MAC CAFE, S.A.R.L immatriculée au RNE sous l'identifiant 1614549E et sise au 18 rue des juges, el Menzah 6, Ariana, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exerçant l'activité d'industrie alimentaire exploité au local sise au 18 rue des juges, à un loyer annuel égal à 11.400 dt pour une durée de 5 ans renouvelable du 01/12/2021 au 30/11/2026.

Le contrat a été rédigé par Maître Kais Ayadi avocat, dont l'étude est sise à la rue Micipsa résidence Nord Hilton immeuble 4-A, 4ème étage, Mutuelle ville - Tunis. La présente location gérance a été publiée au journal le Quotidien en date du 31/12/2022.

2022T01392FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances à la Rue Mhamed Maarouf Sousse le 8/9/2022 sous n°22302277 Quittance n°M071499. La Société «M M Mfarej» Sarl, Identifient Unique n°1022036Q, représentée par Mr Khaled Mfarej, titulaire de la CIN n°00001982 a loué à Mr Walid DOHRI, titulaire de la CIN n°09051174, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente en détail article d'artisanat sis au n°18 Rue de France Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans renouvelable à partir du 01/6/2022 au 31/5/2024. Les oppositions se feront entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 31/12/2022.

2022S01537FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/12/2022, enregistré à la recette des finances Khawarezmi Kairouan en date du 26/12/2022 quittance n°M102272, enregistrement n°22304842 monsieur Belgacem Ben Mohamed Ben Ahmed Hedfi, titulaire de la CIN n°01869634, a loué à Maher Ben Rachid Ben Souileh Mahfoudhi, titulaire de la CIN n°07666519, tout le fonds de commerce situé à la Rue Imam Sahnoun - Kairouan, destiné à la Vente Alimentation Générale, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 28/12/2022.

2022S01542FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 8/8/2022 enregistré à la recette des finances d'el Menzah 6 le 10/11/2022 sous le n°22307858 quittance n°M149693, Monsieur Bilel Ben Mongi Ben Ghrib CIN n°10011687 a loué le fonds de commerce sis à l'Avenue Hédi Nouira n°AS11 Ennasr 1 Ariana pour fabrication et commerce Pâtisserie, Pizzeria, tous Produits Alimentaires, parfumerie, Electro Ménager et Taxiphone; exploité suite à l'achat de Mr Ali Ben Aroussi Ben Omrane Cherif à la société BAB ECHARKI RESTAURATIONS «Société en Constitution» pour une durée de sept ans non renouvelable à partir du 01/9/2022.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du locataire dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 31/12/2022.

2022403212FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 8/8/2022 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 10/11/2022 sous le n°22307859 quittance n°M149695, Monsieur Bilel Ben Mongi Ben Ghrib CIN n°10011687 a loué le fonds de commerce sis à l'Avenue Hédi Nouira n°7 CUD Ennasr 1 Ariana pour l'activité de poissonnerie; exploité suite à l'achat de Mr Ali Ben Aroussi Ben Omrane Cherif à la société BAB ECHARKI RESTAURATIONS «Société en Constitution» pour une durée de sept ans non renouvelable à partir du 01/9/2022.

Les oppositions doivent être remises entre les mains du locataire dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 31/12/2020.

2022403213FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement "Torch Wifak Swinia "

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation

Siège : Torch Swinia - Sidi Aich

Reçu du dépôt : 517/2019

Suivi d'un PV de l'assemblée constitutionnelle en date du 23/5/2022 enregistré à la recette des finances Gafsa - gouvernorat de Gafsa, quittance n°M015994.

Comité :

Président : Ali Ritha Latrech

Trésorier : Said Latrech.

2022R03086APSF1

Constitution du Syndic de Copropriété de la résidence Arche de Carthage

Par procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 21/10/2022, enregistré à la recette des finances du Kram le 8/12/2022, sous le n°22708834, quittance n°M147179, le Syndic de copropriété de la résidence «Arche de Carthage» sise à l'avenue Nejib Ben Youssef, Jardins de Carthage, est constitué. Il a été élu :

- Monsieur Mohamed Amin Khechine : Président

- Monsieur Raouf Fourati : Gérant de la société Epargne Immobilière secrétaire

- Madame Faida Barrak : Trésorière

- Madame Samia Kamoun : Membre.

2022R03103APSF1

Constitution d'une association de développement dans le secteur

Agricole pour l'irrigation complémentaire à Awled Zaied Ettalah Est

Suite au procès-verbal de constitution le 11/6/2022 enregistré à la recette des finances sous le n° 22700343 du 19/7/2022 est constitué l'association de développement dans le secteur agricole pour l'irrigation complémentaire à awled zaied dont les associés sont : Jamel Salem 06161125 président de l'association, Rached Abbes 06109048 trésorier, Houcin Sassi 05899659 membre.

2023R00003APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Sciences odontologiques de Kasserine.

Sujet : Scientifique

Adresse : 27 cité des enseignants, Sbeïtla 1250.

Objectifs :

- Contribuer au développement et à l'avancement du secteur dentaire à Kasserine.

- Contribuer à la prévention des maladies bucco-dentaires.

- Participation à des manifestations intellectuelles et scientifiques.

- Etablir des liens et coopérer avec des associations similaires dans le pays et à l'étranger.

Fondateurs :

Président de l'Association : Dr. Ouerghi Hedia

Vice-président de l'Association : Dr. Ouni Imed

Secrétaire générale : Dr. Lassoued Leila

Secrétaire générale adjointe : Dr. Ashouri Somaya

Trésorier : Dr. Dhiflaoui Noureddine.

Membres :

Dr. Nfoussi Mariam

Dr. Mahmoudi Imen

Dr. Hizi Hatem.

2022S01538APSF1

Constitution d'un syndic de copropriétaires

Résidence El Yosr Chabaou Oued Ellil

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 22 octobre 2022, enregistré à la recette des finances de Oued Ellil le 02 décembre 2022 sous le numéro M059311, numéro d'enregistrement 22702120, un syndicat des résidents de résidence El Yosr Chabaou oued Ellil a été constitué, composé de :

Mr Gharbi Hayder : Président du syndic

Mr Khlayfi Sofien : Secrétaire général

Mr Kaabi Mehdi : Trésorier

Siège social : 20, Mars cité El Ward Chabaou Oued Ellil

Le syndic bénéficie d'une délégation absolue des pouvoirs sans restrictions ni réserves.

2022403215APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Rotary Tunis Médina

Siège : 7 Avenue Bilel Menzah 6 Ariana

Objet : Association caritative.

Objectifs :

1- Oeuvrer à collaborer avec les instances habilitées afin de contribuer à améliorer la santé de la Mère et de l'Enfant.

2- Oeuvrer à collaborer avec les instances habilitées afin de contribuer à améliorer l'approvisionnement en eau potable

3- Oeuvrer à collaborer avec les instances habilitées afin de contribuer à la protection de l'environnement et l'assainissement des eaux

Président : Mourad Snoussi

Secrétaire Général : Rafik Chettaoui

Trésorière : Salima Messaadi.

2022403218APSF1

Homologation de résolutions

Election du comité d'un syndic

Résidence «Helya 1»

Sahloul 4 - Sousse

Suivant P.V en date du 11/12/2022, déposé à la municipalité de Sousse le 29/12/2022, et enregistré à la recette des finances de Trocadéro Sousse le 29/12/2022 sous n°22802785 Quittance n°M055021. Il a été décidé la nomination de Mr Ali Korbi président et trésorier du syndicat, tout en lui conférant les pouvoirs les plus étendus pour toutes les opérations financières et bancaires à la place de Mr Ezzedine Achour le président démissionnaire.

2022S01540APSF2

Open Tunisia

Redistribution des Responsabilités entre les membres du Conseil

Exécutif National de l'Organisation

Selon le procès-verbal de la réunion du Conseil Exécutif National de l'Organisation Professionnelle des Entrepreneurs Tunisia «OPEN TUNISIA » du 8 décembre 2022, enregistré le 19/12/2022 à la recette des finances de la Charguia Tunis sous le n°22/710332 reçu n°m138277, il a été procédé par des élections à la redistribution des responsabilités entre les membres du Conseil Exécutif National et de charger selon l'article 24 des statuts de l'organisation les membres ci-après des responsabilités suivantes :

- Kamel Ibn Ali : Président de l'organisation

- Mongi Gattoufi : Vice Président chargé des structures

- Hichem Bouguila : Vice Président chargé des relations avec les autorités officielles et les relations Internationales

- Foued Cherif : Vice Président chargé des affaires Economiques et Sociales

- Ghada Sayeh : Vice Présidente chargée de la communication et de l'information

- Walid Chagway : Trésorier de l'organisation.

Cette décision prendra effet à partir du 8/12/2022.

Le dossier de mise à jour auprès du RNE a été déposé le 28/12/2022 sous le numéro 2022181285.

2022403217APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

A la demande de la créancière : L'Union Internationale des Banques, Société anonyme, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, titulaire de l'identifiant unique N°2708Q.

Contre la partie saisie :

Mr Amine Ben Ali Maadani, Artisan, titulaire de la C.I.N n°006489811 demeurant chez société générale Bâtiment Found rue Abou Bakr elrazi Grombalia et à Hammam Chatt Ben Arous

A la diligence de : Internationale Assistance conseil et consultation (I.AC.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sise au 24 Rue du Caire - Tunis MF : 1598377/G

Immeuble à vendre et mise à prix après la déduction légale de 40% : 4 parcelles de terrain situées en face de l'école nationale de la douane cité de la Douane Fondouk jedid Grombalia :

- Parcelle n°1 du TF 650093 Nabeul dénommée «Aicha 1» d'une superficie de 286 m² évaluée à (70.380,000 TND)

- Parcelle n°2 du TF 650094 Nabeul dénommée «Aicha 2» d'une superficie de 278 m² évaluée à (45.900,000 TND)

- Parcelle n°3 du TF 650095 Nabeul dénommée «Aicha 3» d'une superficie de 290 m² évaluée à (68.070,000 TND)

- Parcelle n°4 du TF 650096 Nabeul dénommée «Aicha 4» d'une superficie de 294 m² évaluée à (61.530,000 TND)

Date et lieu de la vente : Lundi 23/01/2023 à 9 Heures devant la chambre des criées au tribunal de Première instance de Grombalia.

- Pour plus de renseignements, contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis ou le siège de l'Internationale Assistance conseil et consultation (I.AC.C), société d'avocats représentée par son gérant Maître Hammami Tarek Avocat à la cour de cassation, sis au 24 Rue du Caire - Tunis.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

On peut visiter l'immeuble tous les jours et pour les étrangers, il faut se munir de l'autorisation de Mr le Gouverneur de la région.

2022R03087VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après surenchère du 1/6

Poursuivant : La BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie : Monsieur Tarek Ben Brahim Rouissi, CIN n°07281871, demeurant 06 rue du rossignol (echohrour) Deneden et élisant domicile au Cabinet de Maître Tahar YEFRNI, avocat près la cour de cassation sis immeuble 01 étage 4 bureau 143 centre commercial El Khalil en face de la station Slimène Kahia La Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000) domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II - 4ème étage 1082 Tunis.

Surenchérisseur : Madame Asma Bent Mokhtar Ben Belgacem Ben El Hadj, chef service dans une banque, CIN n°00969491 délivrée à Tunis le 3/6/2015 élisant domicile chez ses avocats Maître Jamel RAHALI à l'Avenue 14 janvier Zaghouan et Maître Moncef M'SALLEM au 59 Avenue de l'indépendance Zaghouan.

Adjudicataire : Monsieur Hichem Ben Ahmed Nawar EL GHARBI, CIN n°00941578 délivrée à Tunis le 5/5/2008 représenté par Maître Mourad Cherif dont le cabinet est sis au 21 Avenue de l'Indépendance Zaghouan.

Immeuble saisi : Le lot n°13 du lotissement Ras El Ain à Zaghouan.

Il est limité au nord par la route de Ras El Ain, à l'est par le TF n°234 Zaghouan, à l'ouest par une rue et au sud par le lot objet de la RI n°25161.

Il consiste en un terrain nu de forme rectangulaire d'une superficie de 1176 m² (longueur ouest est 37 m environ, largeur nord sud 32 m environ).

Ledit lot est viabilisé et sis dans une zone d'habitation relevant du plan d'aménagement de la ville de Zaghouan et desservi par une route goudronnée et connecté au réseau électrique et celui de l'eau potable ainsi qu'aux différents autres réseaux.

Mise à prix : 138.250,000 Dinars (après surenchère du 1/6 du prix d'adjudication qui est de 118.500,000 D) à laquelle s'ajoute la somme de 4.131,497 Dinars frais et honoraires taxés ainsi que les frais et honoraires qui seront taxés à l'audience de surenchère.

Date et lieu de la vente : Lundi 30/01/2023 au tribunal de première instance de Zaghouan sis à Zaghouan à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2022403196VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Arbia Asma

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 AV. de la Liberté

Bureau B1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tél/Fax : 71780721

MF : 000/A/P/767103Q

1/ Créancier poursuivant : B. F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Souaada Bent Salem Ben Belgassem Kefi demeurant au Kef 17 cité ennououdh, son Avocat Maître Abd Raouf Elkacmi sise à n°2 Av. Mongi Slim le Kef.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma, Avocate à la cour de cassation

4/ L'immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises soit 81/162 de la propriété objet du titre foncier n°8701 le Kef sise à cité Hached, gouvernorat du Kef

5/ Prix de la vente : 18667.530 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 30/01/2023 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance du Kef.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2022403204VEPA1

Avis aux créanciers

Tribunal de première Instance de Tunis

Jugement de Règlement judiciaire

Société transport urbain de Tunis (TUT) S.A

16 Rue 8612 Impasse n°2 La Charguia 1, Tunis

RC : B146041997

MF : 492689F/A/M/000

CNSS : 222789/77

Le tribunal de première instance de Tunis, réuni en chambre de conseil, à rendu le 20 novembre 2022, le jugement n°812, déclarant, la cessation de paiement de la société transport urbain de Tunis «TUT» à partir du 13 Avril 2016 et la possibilité de son sauvetage en adoptant le programme de redressement suivant :

1) Le paiement immédiat de 70% des créances du personnel d'un montant de 170.700,090 dinars comme suit :

Olfa Yahyaoui : 2.645,300DT

Nadia El Hamzaoui : 2.919.000 DT

Foued Chouchane : 5.298,300 DT

Aymen Arouri : 8.026,510 DT

Om Hani Hedhili : 2.858,800 DT

Mohamed Riahi : 7.074,900 DT

Ridha Ben Abdessalem Fazani : 3.850,000 DT

Ali Barhoumi : 8.940,400 DT

Khaled Tlili : 5.132,400 DT

Wahid Rebaï : 5.842,900 DT

Mohamed Saidane : 2.002,000 DT

Ameur Othmani : 1.890,000 DT

Mustapha Bougamha : 5.078,578 DT.

Sofiene Azri : 4.771,847 DT

Wissem El Nefati : 3.230,500 DT

Jallel Mhissen : 5.190,535 DT

Boujemaa Mnijili : 5.296,159 DT

Fethi Saafi : 5.768,136 DT

Moncef Mchergui : 5.552,400 DT

Messaoud Zaibi : 5.539,760 DT

Adel Ayari : 948,632 DT

Mehdi Zouaoui : 552,262 DT

Mokhtar Barka : 13.774,999 DT

Mohamed Ben Salah : 13.750,687 DT

Mohamed Ali Hellal : 5.343,697 DT

Haithem El Karamti : 5.482,478 DT

Rym El Ouerghi : 4.411,277 DT

Hmed El Mathlouthi : 4.962,977 DT

Skander Lakhal : 24.571,646 DT

Echelonner le reliquat des créances du personnel d'un montant de 69.157,182DT sur une durée de deux années avec une année de grâce, la première s'effectuera le 30/11/2023 et la seconde tranche le 30/11/2024.

2) Le paiement du reliquat de la créance de la recette des finances suite à l'accord sur la suspension des pénalités de retard, d'un montant de 109.532,228 DT sur une durée de 5 années l'échéancier signé par les deux parties et échelonner le reliquat de la créance d'un montant de trois cent soixante Dix mille deux cents cinquante et un dinars et 762 millimes (370.251,762 dinars) sur une durée de cinq années avec une année de grâce.

3) Le paiement immédiat du montant de cent deux mille huit cent Dinars et 295 millimes (102.800,295DT) correspondant aux tranches échues de la dette de la caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) et échelonner le reliquat d'un montant de cent neuf mille huit cent onze Dinars et 100 millimes (109.811,100DT) suivant l'échéancier signé avec la caisse nationale de sécurité sociale.

4) Le paiement immédiat à la société Tunisienne de distribution du pétrole AGIL (SNDP) du montant de quarante cinq mille cent quatre vingt deux dinars et 159 millimes (45.182,159D) et échelonner le reliquat d'un montant de quatre cent six mille six cent trente neuf Dinars et 440 millimes (406.639,440DT) pour une durée de cinq années avec une année de grâce.

5) Le paiement immédiat de la totalité de la créance de la société Electro diesel d'un montant de deux mille six cent huit dinars (2.608,000D)

6) Allouer un montant de cent cinquante quatre mille trois cent quatre vingt quatorze Dinars (154.394,000D) pour la réparation des bus suivant le rapport d'expertise joint au dossier

- 30.359,000 DT pour la réparation du Bus type IRIS 2300 TU 134

- 53.251,000 DT pour la réparation du Bus type IRIS 6047 TU 132

- 33.393,000 DT pour la réparation du Bus type OTOCAR 1980 TU 132

- 37.391,000 DT pour la réparation du Bus type OTOCAR 1977 TU 145.

7) Allouer le montant de cent cinquante sept mille cent soixante quatre dinars et 474 millimes comme fonds de roulement par la société.

- Charger l'expert judiciaire, Mourad Taoufik Rekik, en tant que commissaire à l'exécution du programme de redressement, qui rédigera un rapport semestriel sur la situation de la société, sous le contrôle du juge, madame Nadia Ghanmi.

2022R03101VEPA2

Extrait d'une décision

Vente de terrain agricole de la société en faillite

IMEX OLIVE OIL

La Chambre Commerciale présidée par Madame Lamia Kammoun, et composée des deux assesseurs Monsieur Abdellaziz Fourati et Madame Sirine Lahyani, les deux commerçants Messieurs Abderrazak Ben Arab et Mohamed Lajmi avec la présence du représentant du ministère public Monsieur Abdelmoez Ben Salah assisté par le greffier du tribunal Madame Basma Bouzid a pris en date du 13 décembre 2022 dans l'affaire n°10796 la décision suivante :

La chambre a décidé de reporter l'affaire à la réunion du 31 janvier 2023et d'autoriser l'ouverture des délais pour la réception des offres d'achat du terrain de la société débitrice décrit dans le rapport de l'expert en matière d'agriculture Monsieur Rachid Charfi en date du 16 mai 2022. Monsieur Adel Sellami syndic de faillite est chargé de rédiger le cahier des charges devant indiquer la valeur attribuée dans le rapport d'expertise comme prix d'ouverture et devant comporter les composantes de la vente sus visée et notamment le numéro et la date du jugement déclaratif de faillite, la description de l'immobilisation de la société à céder sa superficie, limite et composantes ainsi que les inscriptions au registre foncier, les charges inscrites et éventuellement les contrats de location et les conditions de visite ainsi que les garanties devant être prescrites pour les soumissionnaires à cette offre (Caution bancaire de 100.000 Dinars ou chèque certifié pour le même montant).

Le syndic de faillite est tenu de rédiger le cahier des charges dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la date de la présente décision et devra être mis à la disposition des intéressés au greffe du tribunal de première instance de Sfax, au siège de la société et à son bureau.

Le syndic de faillite est tenu de publier l'ouverture des délais pour la réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe et dans les réseaux internet.

Les offres reçues par le syndic de faillite sont à adresser sous enveloppes fermées au tribunal au plus tard avant la date de la réunion pour être expertisées par la chambre commerciale.

Pour plus d'informations possibilité de contacter le syndic de faillite Monsieur Adel Sellami, en son adresse sise à Rue Atlas Immeuble Essalem Bureau B302 Sfax - Tel 74.297.169.

2022X01660VEPA2

Clôture d'une liquidation judiciaire

Le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine, nommé en vertu de l'ordonnance sur requête numéro 1807 datée du 25/4/2011 émise par son excellence le président du tribunal de première instance de Tunis en qualité de liquidateur de l'héritage du feu Mohamed Mondher Jaiet, informe le publique, que les travaux de la liquidation ont été clôturé sous la tutelle de son excellence le juge administrateur Madame Wafa Ben Nacer en exécution de sa décision annoncé le 23/12/2022.

2022403193VEPA2

Changement de séquestre

«Société A2 consulting»

Siège social : Lotissement 7-1-5 jardin du Lac - 1053 la Marsa

Capital social : 1200 000

MF : 1387576P

RC : B0130722015

En vertu de la décision numéro 758 rendu par le vice-président du tribunal de première instance Tunis datée le 23/12/2022, il a été décidé le changement du séquestre monsieur Bilel Rahmouni par le séquestre Monsieur Aifa Badreddine pour continuer l'affaire.

2022403206VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société SICOFRIP

M.F : 13928L

En vertu de la décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Tunis superviseur du département du liquidation et biens confisqués en date du 27/12/2022 de l'affaire n°69, Monsieur BEN AMOR MUSTAPHA dont son bureau sis au 08 Rue Kuweit 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tél : 97 554 399/71 830 092 a été nommé Administrateur judiciaire pour la société sicofrip et ce pour sa gestion administrative et financier.

2022403207VEPA2

Remplacement du mandataire judiciaire

De la société "A2 CONSULTING-THE GATE"

Matricule fiscal : P 1387576

Adresse : parcelle n°715 les Berges du Lac 2 Tunis

(Décision du juge d'instruction pôle judiciaire économique et financier dans l'affaire n°785/15 de mettre les biens de la dite société sous mandat judiciaire)

Capital : 1200000

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 23 décembre 2022 dans l'affaire n°758, il a été décidé le remplacement de mandataire judiciaire de la société A2 CONSULTING- THE GATE Mr. RAHMOUNI BILEL par Mr EL-IFA BADER EDDINE. Toutes intéressées peuvent contacter le mandataire judiciaire susmentionné à la rue 8300 immeuble «al okssor 2» 3ème étage bureau n°B3.5 Montplaisir 1073 Tunis.

2022403208VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire année 2020

Société saphir palace

S.A. au capital social 12.000.000

Siège social : Résidence Essafa Apt. E 8 - route de la Marsa

RNE : 0645384P

Le représentant légal de la société saphir palace convoque les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la date du 27-01-2023 à onze heures du matin à l'hôtel saphir palace. Afin de discuter et valider l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation les délais et formalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice financier clos le 31/12/2020

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

- Approbation des dispositions prévues aux articles 200 et suivants du Code des sociétés commerciales et à l'article 475 du même code.

- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2020.

- Divers.

Conformément aux dispositions de l'article 280 bis du CSC, les documents comptables de l'exercice 2020 sont mis à la disposition des actionnaires de la société saphir palace au siège social de la société sis à la résidence Essafa Apt. E8 route de la Marsa à partir du 12/01/2023.

2022T01393SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE BIOPHYRES TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital social de 9.000.000 D

R.C : N°B24138822011

MF : 1210404T

Siège social : Résidence Carthage, Borj El Baccouch Bureau A31 6ème étage Ariana

Les actionnaires de la société BIOPHYRES TUNISIE SA, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 30 Janvier 2023 à 10 h au Bureau n°12, 6ème étage, 72 Avenue de Carthage - 1002 Tunis en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du conseil d'administration ou nomination d'un nouveau conseil d'administration.

- Questions diverses.

Cette convocation annule et remplace l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 13 janvier 2023 objet de la publication au JORT et aux Journaux quotidiens.

Les documents prévus par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2022403214SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIAN CONTINENTAL HOTELS «TUCOTEL»

S.A. au capital de 3 700 100 dinars

Siège social : 99, Avenue des Nations Unies - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 009439 T/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIAN CONTINENTAL HOTELS «TUCOTEL» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 30 janvier 2023 à 10 heures au Cabinet Néjiba Chouk sis au 93, rue de Palestine, 1002 Tunis afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard enregistré dans la tenue des assemblées générales ordinaires appelées à statuer sur les états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021.

2- Examen et approbation, s'il y a lieu, des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société au cours de ces mêmes exercices.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021.

5- Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Renouvellement des mandats des administrateurs.

8- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

9- Pouvoirs pour les formalités.

2022403216SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Ridha Masmoudi porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain superficie 6656 m² contenant une maison sise à la route Manzel Cheker km 22 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2022X01661DIVD2

Perte de titre foncier

Abdelwaheb Jwini CIN 03730661 annonce la perte des titres fonciers n°7266/04-7269/04 -7270/04 et 7268/04 relatif au titre foncier n°5827 Kef dénommé "mouna" et toute opposition aura lieu au bureau Aidi Henda Dahmani Kef dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2022X01663DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Citybel SA

Société anonyme

Capital social : 6.600.000 Dinars

Siège social : Immeuble le Percée Verte - Appt B6-1 Rue Neptune 1090 Les Jardins de Carthage - Tunis

Identifiant unique : 1595762Z

Suite à l'annonce n°2022402066SANB2 parue au JORT N°98 du 19/08/2022

Lire : ....4/ Banque dépositoire des fonds : AMEN BANK-Centre d'Affaires- agence Mohamed V - Tunis au compte n°081340606007 et non la Banque dépositoire des fonds : BANQUE DE TUNISIE-Agence Avenue Mohamed V-1002 Tunis Le Belvédère au compte N°TN59050010000027087298010.

Le reste demeure sans changement.

2022403199RECZ9